



deduction de travaux pour une sci familiale

Par **berlingo**, le **04/01/2010** à **10:11**

bonjour

je suis actionnaire d'une sci familiale avec mon épouse et mes enfants, et j'occupe la maison , objet de cette sci.

j'ai fait construire une véranda et pour la financer j'ai contracté un pret immobilier.

je voudrais savoir dans quelle mesure et de quelle manière je peux déduire le montant ou une partie de cette construction de la déclaration d'impôts de la sci.

merci pour vos réponses

cordialement

Par **bayle**, le **04/01/2010** à **15:50**

bonjour

Une SCI est une société qui doit avoir une activité : (généralement remboursement de crédit contre perception de loyers).

si vous habitez la maison de la SCI je pense qu'il n'y a pas de loyer versé. donc la sci est détournée de son objet.

s'il y a des loyers versés vous pourrez déduire le montant des travaux.

salutations

www.immobilier@baylebesson.com